

Stage interdiocésain – Chantres et organistes
Diocèses du Mans, Rennes, Laval
Bulletin d'inscription - Stage du 6 au 9 juillet 2023

*A nous faire parvenir à l'adresse :
Service PLS – Maison diocésaine
10 rue d'Avesnières, 53000 Laval*

Coordonnées

Etat civil :

- Mme
- Monsieur
- Sœur
- Frère
- Père

Ma paroisse : _____

Adresse postale :

Nom : _____

Code postal et ville :

Prénom : _____

Téléphone : _____

Adresse e-mail : _____

Informations concernant le stage :

Je souhaite être inscrit en qualité de :

- chantre de l'assemblée
- organiste

Je souhaite être hébergé chez l'habitant à Laval :

- Oui
- Non

Je peux apporter un clavier numérique pour mon travail personnel (avec casque) :

- Oui
- Non

J'ai un régime alimentaire particulier :

- Oui : _____
- Non

Votre règlement :

Les frais d'inscription sont de l'ordre de 175€ ; nous vous remercions de joindre à votre bulletin d'inscription **un chèque d'acompte de 30% du total, soit 50€.**

Conditions d'annulation :

- En cas de désistement à plus de 21 jours avant le début du stage (soit avant le 14 juin inclus), votre acompte vous sera remboursé.
- En cas de désistement à moins de 21 jours du le début du stage (soit après le 15 juin inclus), l'acompte sera conservé.

A noter : votre paroisse, au titre de votre formation, peut vous aider dans votre démarche. N'hésitez pas à contacter le curé de votre paroisse, ou le service Pastorale Liturgique et Sacramentelle de votre diocèse, qui peut vous conseiller :

- Pour le diocèse de Laval : pls@diocesedelaval.fr / 02 43 49 55 10
- Pour le diocèse du Mans : Fabienne VIALA f.viala@sarthecatholique.fr / 06 89 62 43 34
- Diocèse de Rennes : Fabien BARXELL musique.liturgique@diocese35.fr / 06 74 85 14 35

Votre règlement peut nous être adressé par chèque à l'ordre *Association diocésaine de Laval – PLS*, et nous être envoyé à l'adresse : *Maison diocésaine, Service PLS, 10 rue d'Avesnières, 53000 Laval.*

Les inscriptions seront traitées et validées par ordre d'arrivée des bulletins d'inscription, accompagnés du règlement de l'acompte (nombre de places limitées).